Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260519-2026050117-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE SIX MAI, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 25 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Christine BRETON, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT, Isabelle GICQUEL, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT.
Absents excusé(e) s : David GAUBERT qui a donné pouvoir à Christine BRETON, Corentin POILVET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX.

Le Conseil nomme Fabienne PERRO en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION 2026-05-01-17
1.4 BIBLIOTHEQUE DE L@NDEHEN - PORTAIL ET SYSTEME INTEGRE DE GESTION : CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT.

Madame Le Maire expose :

Par délibération du 7 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de matériels et de travaux de connectique, nécessaires aux besoins du service bibliothèque. L'acquisition d'un SIG, système intégré de gestion de la bibliothèque et d'un portail a été réalisée en commun avec le réseau constitué des Communes de Hénon, Plémy, Trédaniel, Quessoy et Moncontour.

La consultation comprenait un volet maintenance du portail et du SIGB qui entre en vigueur en 2026. Il était convenu que Landéhen prenne en charge son contrat de maintenance.
La Société AFI (Agence Française Informatique), retenue après appel d'offre, a transmis son contrat de maintenance conforme à sa proposition.

Madame Le Maire donne lecture du contrat et du montant de la prestation qui s'élève à 1228.39 € TTC pour l'année 2026, somme qui sera révisée chaque année en fonction de l'indice Syntec (indice pour les secteurs du numérique, de l'ingénierie, du conseil, et de la formation professionnelle qui trace l'évolution du coût de la main d'œuvre, principalement celle de nature intellectuelle, sur des projets de longue durée, s'étalant sur des mois ou des années)

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les conditions du marché conclu avec la Société AFI pour l'acquisition en 2025 d'un SIG, système intégré de gestion de la bibliothèque et d'un portail,

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260519-2026050117-DE

- **AUTORISE le Maire à signer le contrat de maintenance avec la Société AFI (Agence Française Informatique), comprenant l'hébergement et la maintenance annuels des logiciels, pour un montant de 1228.39 € TTC pour 2026, somme révisée chaque année en fonction de l'indice Syntec.**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Fabienne PERRO,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 19 mai 2026 - transmise en Préfecture le 19 mai 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire